

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 19 Mai 2026 approuvant la modification n°3 du PLUI-H

Le président
Jean-François Berger

Échelle: 1:5 000
Date d'édition : 08/06/2026
Production cartographique : Epode
Fichier : 247400682_reglement_graphique_07_20260519.pdf



MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUI-H approuvé : 13 septembre 2022
Evolution suite à recours gracieux de l'Etat : 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 : 12 Novembre 2024
Modification n°4 : 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 : 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 : 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

UAux - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif et/ou logements d'Avoriaz
UA1,2,3 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
UB1,2,3,11,12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
UC - Espace à dominante résidentielle
UE - Zone dédiée aux équipements publics
UEaz - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif d'Avoriaz
UEI - Zone dédiée aux équipements publics et logements saisonniers
UF1 - Zone du front de neige du Pléney (Morzine)
UF2 - Zone du front de neige des Chavannes (Les Gets)
UH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
UHpa - Hameaux patrimoniaux
UT - Zone urbaine à vocation touristique
UTaz - Sous-secteur zone urbaine spécifique à Avoriaz
UX - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
UY - Secteur dédié aux activités économiques à vocation artisanales et commerciales

Zones à urbaniser

1AUB1 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
1AUB2 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
1AUB3 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
1AUB11 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
1AUB12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
1AUC - Espace à dominante résidentielle
1AUH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
1AUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
1AUTaz - Zone à urbaniser à vocation touristique spécifique à Avoriaz
1AUx - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
2AU - Secteurs d'urbanisation futurs insuffisamment équipés ou correspondant une vision d'aménagement sur le long terme

Zones agricoles

A - Zone agricole destinée à l'activité et aux exploitations agricoles
Aalp - Zone agricole d'alpage
Ap - Zone agricole à valeur paysagère

Zones naturelles

N - Zone naturelle
Nc - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux campings
Ne - Zone naturelle dédiée aux équipements légers de tourisme et de loisirs d'intérêt public et/ou général
Ng - Secteur d'activité lié à la pratique du golf
Ngv - Aire d'accueil pour les gens du voyage
Nri - Secteur de taille et de Capacité Limitée Zone naturelle permettant l'évolution modérée des restaurants d'altitude
Nri - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux hébergements insolites
Nx - Zone naturelle dédiée aux carrières
Nx1 - Zone naturelle dédiée aux exploitations forestières existantes
Nx2 - Zone naturelle dédiée aux ISDI et plateforme de transit et concassage
Nx3 - Zone naturelle dédiée aux déchetteries existantes

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Zone humide
Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Périmètre de bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural
Secteur d'intérêt paysager

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Linéaires commerciaux
Préservation de la diversité commerciale

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Servitude de mixité sociale
Espace Bois Classé

Éléments à protéger au titre de l'article L113-1 du CU

AUTRES

Bâtiment agricole
Changement de destination
Ligne THT SLIP

A TITRE INDICATIF

Contours CCHC
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau
Bâtiments cadastrés
Bâti non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
Parcelles
Domaine public
Permis de construire

LA FORCLAZ

LA VERNAZ

LA BAUME

Aalp

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

BILAN DES SURFACES

Zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
A	4565727	456,57
AUX	26421	2,64
AUX	5153	0,52
N	8013214	801,32
U	497744	49,77

Sous-zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
1AUC	11067	1,11
1AUX	15554	1,54
2AU	5153	0,52
A	1181892	118,19
Aalp	3383835	338,38
N	7969450	796,95
Ne	2805	0,28
Ngv	1588	0,16
Nx2	39371	3,94
UA3	28733	2,87
UC	223849	22,38
UE	11274	1,13
UEI	1710	0,17
UH	105498	10,55
UHpa	27153	2,72
UT	32830	3,28
UX	66698	6,67

SAINT-JEAN-D'AULPS

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUi-H approuvé - 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'Etat - 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024
Modification n°4 - 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 - 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 - 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L113-1 du CU

Espace Bois Classé

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Corridor écologique

Reservoir de biodiversité

Zone humide

Pelouse sèche

Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Secteur d'intérêt paysager

Périmètre de bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural

Protection Patrimoniale

Éléments à protéger au titre des articles L151-17 et L151-18 du CU

Ordre d'implantation continu des constructions

Ligne de construction à respecter (alignement)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L151-38 du CU

Périmètre de domaine skiable

SUP d'aménagement des domaines skiables

Remontées mécaniques

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Unitaires commerciaux

Préservation de la diversité commerciale

AUTRES

Zone inconstructible

Zone constructible sous conditions

Périmètre de protection immédiat de captage

Périmètre de protection rapproché de captage

Marge de recul classement sonore

Bâtiment agricole

Périmètre de protection des monuments historiques (500m)

Ligne THT SUP

Changement de destination

Monument historique

A TITRE INDICATIF

Contours CCHE

Limites communales

Surfaces en eau et cours d'eau

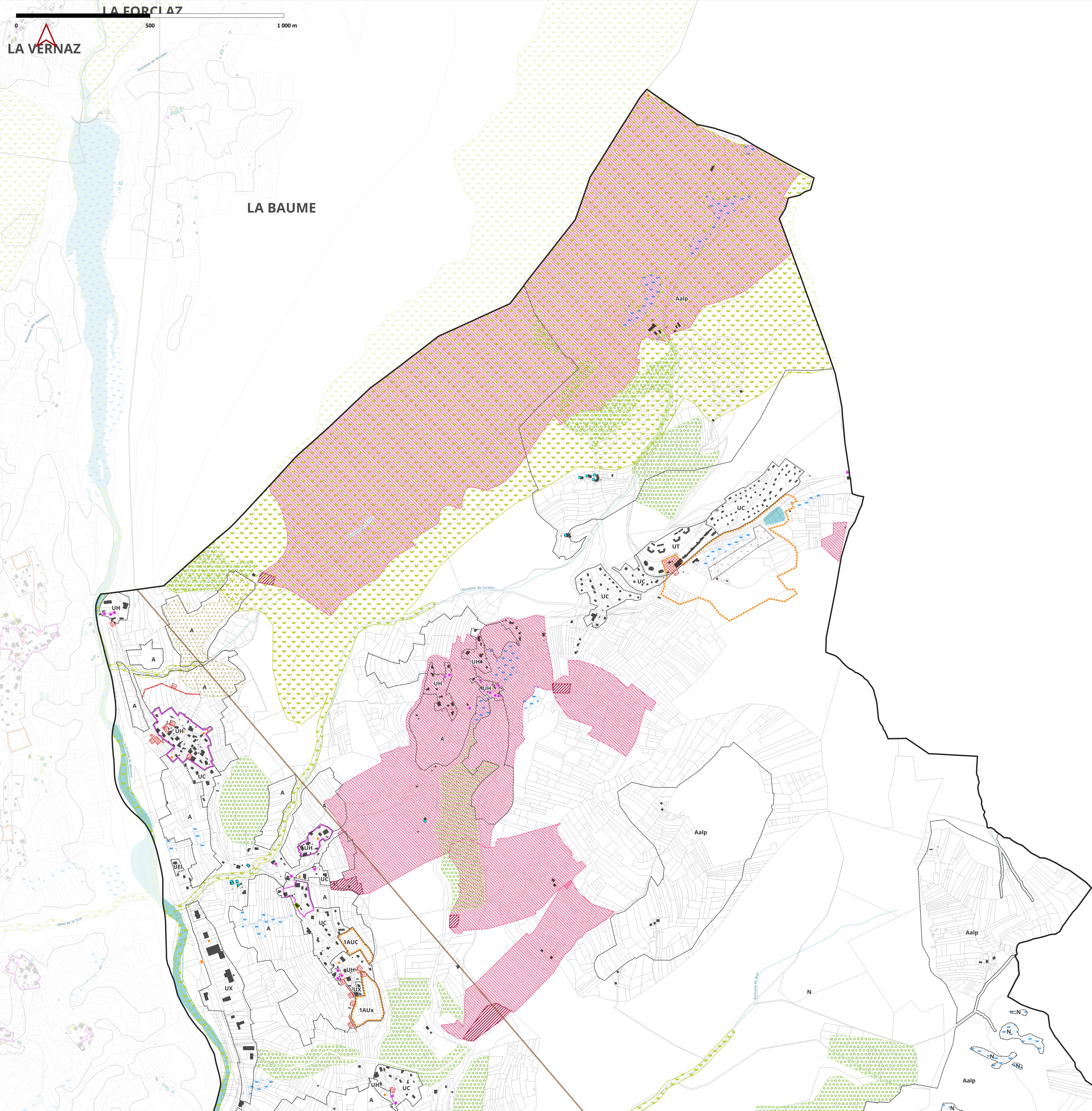
Bâtiments cadastrés

Bât non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)

Parcelles

Domaine public

Permis de construire





COMMUNE DE
LE BIOT
SECTEUR 2/2

PLAN DE
ZONAGE

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 19 Mai 2026 approuvant la modification n°3 du PLU-H

Le président
Jean-François Berger

Échelle : 1:6 000
Date d'édition : 08/06/2026
Production cartographique : Epode
Fichier : 247400682_reglement_graphique_07_20260519.pdf



MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLU-H approuvé : 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'État : 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 : 12 Novembre 2024
Modification n°4 : 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 : 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 : 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

UAZ - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif et/ou logements d'Avoriaz
UB1,2,3 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
UB1,2,3,1,1,1,2 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
UC - Espace à dominante résidentielle
UE - Zone dédiée aux équipements publics
UEaz - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif d'Avoriaz
UEB - Zone dédiée aux équipements publics et logements saisonniers
UF1 - Zone du front de neige du Pléney (Morzine)
UF2 - Zone du front de neige des Chavannes (Les Gets)
UH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
UHpa - Hameaux patrimoniaux
UT - Zone urbaine à vocation touristique
UTaz - Sous-secteur zone urbaine spécifique à Avoriaz
UX - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
UY - Secteur dédié aux activités économiques à vocation artisanales et commerciales

Zones à urbaniser

1AUB3 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
1AUB2 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
1AUB1 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
1AUB11 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
1AUB12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
1AUC - Espace à dominante résidentielle
1AUH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
1AUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
1AUTaz - Zone à urbaniser à vocation touristique spécifique à Avoriaz
1AUX - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
2AU - Secteurs d'urbanisation futurs insuffisamment équipés ou correspondant une vision d'aménagement sur le long terme

Zones agricoles

A - Zone agricole destinée à l'activité et aux exploitations agricoles
Aalp - Zone agricole d'alpage
Ap - Zone agricole à valeur paysagère

Zones naturelles

N - Zone naturelle
Nc - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux campings
Ne - Zone naturelle dédiée aux équipements légers de tourisme et de loisirs d'intérêt public et/ou général
Ng - Secteur d'activité lié à la pratique du golf
Ngv - Aire d'accueil pour les gens du voyage
Nr - Secteur de taille et de Capacité Limitée Zone naturelle permettant l'évolution modérée des restaurants d'altitude
Nc - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux hébergements insolites
Nx - Zone naturelle dédiée aux carrières
Nx1 - Zone naturelle dédiée aux exploitations forestières existantes
Nx2 - Zone naturelle dédiée aux ISDI et plateforme de transit et concassage
Nx3 - Zone naturelle dédiée aux déchetteries existantes

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Zone humide
Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Périimètre de bords d'intérêt patrimonial ou architectural
Secteur classé paysager

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Limites commerciales
Préservation de la diversité commerciale

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Éléments à protéger au titre de l'article L113-1 du CU

Espace Bois Classé

AUTRES

Bâtiment agricole
Changement de destination
Ligne THT SUP

A TITRE INDICATIF

Contours CCNC
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau
Bâtiments cadastrés
Bds non cadastrés (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
Parcelles
Domaine public
Permis de construire

Sources de données : © IGN, Géoportail de l'Urbanisme, DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés * 01/04/2025

BILAN DES SURFACES

Zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)	Sous-zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
A	4565727	456,57	1AUC	11067	1,11
Alc	26421	2,64	1AUX	15354	1,54
Alu	5153	0,52	2AU	5153	0,52
N	8013214	801,32	A	1181892	118,19
U	497744	49,77	Aalp	3383835	338,38
			N	7969450	796,95
			Ne	2805	0,28
			Ngv	1588	0,16
			Nx2	39371	3,94
			UA3	28733	2,87
			UC	223849	22,38
			UE	11274	1,13
			UEB	1710	0,17
			UH	105498	10,55
			UHpa	27153	2,72
			UT	32830	3,28
			UX	66698	6,67

